



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 22 mars 2024**

DELIBERATION N° 2024-014

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Villechenève, après convocation légale du 5 mars 2024.

Nombre de membres :
En exercice : 142

Secrétaire de séance : Thierry VANEL

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Présents : 79

Reçu le 19 AVR. 2024

Votants : 81

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUE
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Quorum : 72

Affichage : 05/04/2024

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (LHOMME L), BEAUVALLON (FAURAT G), BESSENAY (PINET B ; BLANC B), BIBOST (BONNARD F), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (RUIZ S; VENET M), CHAMBOST LONGESSAIGNE (VINCENT A), CHAUSSAN (BESSON C), CHEVRIERES (BASSON B), COISE (GUINAND J), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (DELORME D; FOUILLET J), COTTANCE (SEYTRE M), ESSERTINES EN DONZY (BLANC L), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), JAS (RODRIGUE M; LOMBARDO M), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM), LONGESSAIGNE (CHAUSSENDE A), MARINGES (PONCET JM; CROZIER B), MONTCHAL (SCHILLACK R), MONTROTTIER (CHAVEROT B; POISSON JF), NERONDE (FECHÉ S), PANISSIERES (FONGARLAND JJ; GONZALEZ E), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), POUILLY LES FEURS (MOINE A; MAILLAVIN P), ROZIER EN DONZY (FOUGERE G; BERNONVILLE Y), SALT EN DONZY (COMMEAT N; VACHERON D), SALVIZINET (SERRE JM; PRUDHOMME E), SOUZY (M. PUPIER C), ST BARTHELEMY LESTRA (MICHEL A), ST CLEMENT LES PLACES (COLLOMB D; SEVE O), ST CYR LES VIGNES (COURT G; DENIS G), ST DENIS SUR COISE (BAILLY C; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; BASTION A), ST JULIEN SUR BIBOST (M. VANEL T), ST MARTIN LESTRA (SAMOUILLER E; RAMBAUD C), ST MEDARD EN FOREZ (SIRGUEY L), STE AGATHE EN DONZY (PRUDHOMME D; GAGNAIRE B), STE FOY L'ARGENTIERE (SECKINGER P; BUFFARD G), VALEILLE (DEROSIER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIOLAY (PALAIS JC ; CHAVEROT G), VIRIGNEUX (LAVAL D), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; DAROUX F ; DEGACHE J ; FOND F; JAMET D; MICHAUD F ; RACHEDI Y ; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

BEAUVALLON (GOUGNE Y), BUSSIERES (RAJOT S), CHABANIÈRE (BESSON E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (RABILLON R; SOULARD R), CIVENS (BORDET G ; FAJWISIEWICZ O), MONTCHAL (MAUGE D), RIVERIE (MAISONNEUVE E), ST ANDRE LA COTE (DRAGOL I), ST CHRISTO EN JAREZ (CHILLET M ; FAYOLLE P), SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (TOINET G), STE CATHERINE (JACQUET A ; DUSSURGEY P), ST ETIENNE METROPOLE (BONNET B), VIENNE CONDRIEU AGGLO (TORNAMBE T)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

MONTROMANT (JEANNE MC – donne pouvoir à CHAVEROT B) ; ST ETIENNE METROPOLE (PERACHE G – donne pouvoir à JOLY H)

Objet: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Objet: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un résultat d'exploitation excédentaire d'un montant de 5 743 734,01 €.

Suivant les règles de la comptabilité, il y a lieu d'affecter ce résultat et le Président demande à l'Assemblée de procéder à cette affectation.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ **DECIDE** que le résultat d'exploitation excédentaire au 31 Décembre 2023 (5 743 734,01 €) sera affecté en totalité en section d'investissement :
 - A l'article 1068 pour 5 332 787,82 €
 - A l'article 1064 pour 410 946,19 €
- ✓ **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Le Président,

Le Président,
Bernard CHAVEROT '69590 POMEYS'

Le secrétaire de séance

Thierry VANEL